

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une **assemblée publique de consultation** quant aux objets et aux conséquences de l'adoption du premier projet de résolution du projet particulier (PPCMOI) au **3131, boulevard de la Côte-Vertu** en vertu du règlement RCA10-08-5. Le premier projet de résolution de ce PPCMOI a été adopté lors de la séance du conseil d'arrondissement du **5 août 2025**. Cette assemblée aura lieu le **14 août 2025**, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boul. Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le premier projet de résolution pour le projet particulier (PPCMOI) du 3131, boulevard de la Côte-Vertu, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5), consiste à construire un nouveau quartier aux abords d'une nouvelle rue mixte où d'un côté on retrouve le centre commercial avec une nouvelle façade et de l'autre côté des bâtiments mixtes (commercial et résidentiel) Le projet prévoit la création de 6 îlots, d'un périmètre maximal de 500 mètres, comprenant des bâtiments variant entre 7 et 14 étages pour un total d'un peu plus de 2800 nouveaux logements.

Un réseau de rues publiques locales est prévu afin d'assurer la connectivité entre les divers îlots avec la trame de rue existante. Une grande rue transversale adossée à l'entrée du centre commercial conservé, parallèle au boulevard de la Côte-Vertu Ouest. Elle sera bordée de façades actives qui contribueront à l'animation du domaine public via la présence des basiliaires commerciaux de 2 étages de hauteur. Le PPCMOI inclut des espaces de rassemblement sous diverses formes (parc, placettes privées, espaces verts), dont 11 % de parc cédé à la Ville.

De nouveaux usages commerciaux seront autorisés par le PPCMOI le long de l'axe principal tels que garderie, clinique médicale ainsi que des usages reliés aux divertissements afin de s'assurer que l'offre commerciale restante dans le centre d'achat corresponde aux besoins de la population et favorise sa pérennité et sa vitalité à long terme.

Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et touchent la zone C11-012 délimitée au sud par le boulevard de la Côte-Vertu, à l'est par le boulevard Cavendish, à l'ouest par la rue Beaulac et au nord le boulevard Thimens.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à leur sujet.

Ce premier projet de résolution est disponible pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Montréal,  
Le 6 août 2025

Julia Levitin  
Secrétaire du conseil d'arrondissement